



Fiche de données de sécurité

Copyright,2021, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	10-3117-8	Numéro de version:	16.01
Date de révision:	11/03/2021	Annule et remplace la version du :	12/02/2018

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Scotch-Seal(TM) 800

Numéros d'identification de produit

62-0800-2631-3

7000000792

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Pour utilisation industrielle.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: bnl-productsafety@mmm.com
Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

La classification cancérigène pour le dioxyde de titane n'est pas applicable sur la base de la forme physique (le produit n'est pas une poudre)

CLASSIFICATION:

Liquide inflammable, Catégorie 2 - Liq. Inflamm. 2; H225

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Auat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

Danger

Symboles :

SGH02 (Flamme) |SGH07 (Point d'exclamation)|SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Butanone	78-93-3	201-159-0	35 - 50

MENTIONS DE DANGER:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261A Eviter de respirer les vapeurs.
P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

Intervention ::

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
P391 Recueillir le produit répandu.

AUTRES INFORMATIONS:

Dangers supplémentaires (statements):

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH211

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Contient 4% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Butanone	(N° CAS) 78-93-3 (N° CE) 201-159-0 (N° REACH) 01-2119457290-43	35 - 50	Liq. inflam. 2, H225 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066
Copolymère butadiène - acrylonitrile	(N° CAS) 9003-18-3	10 - 20	Substance non classée comme dangereuse
Esters des acides résiniques et colophaniques avec le glycérol	(N° CAS) 8050-31-5 (N° CE) 232-482-5	5 - 15	Substance non classée comme dangereuse
Carbonate de calcium	(N° CAS) 1317-65-3 (N° CE) 215-279-6	5 - 10	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
4-Méthylpentan-2-one	(N° CAS) 108-10-1 (N° CE) 203-550-1 (N° REACH) 01-2119473980-30	3 - 8	Liq. inflam. 2, H225 Tox. aigüe 4, H332 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H335 EUH066
Dioxyde de titane	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5 (N° REACH) 01-2119489379-17	< 7	Carc. 2, H351 (Inhalation)
Oxyde de verres, produits chimiques	(N° CAS) 65997-17-3 (N° CE) 266-046-0	1 - 5	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Oxyde de fer (III)	(N° CAS) 1309-37-1 (N° CE) 215-168-2	1 - 5	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Oxyde de zinc	(N° CAS) 1314-13-2 (N° CE) 215-222-5	< 5	Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Phosphate de tris(2-butoxyéthyle)	(N° CAS) 78-51-3 (N° CE) 201-122-9	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse

Acide salicylique	(N° CAS) 69-72-7 (N° CE) 200-712-3	< 3	Tox. aigüe 4, H302 Lésions oculaires 1, H318 Repr. 2, H361d
Toluène	(N° CAS) 108-88-3 (N° CE) 203-625-9	< 1	Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 Irr. de la peau 2, H315 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412
PRODUITS DE REACTION DE N-PHENYL-BENZENAMINE ET DE 2,2,4-TRIMETHYLPENTENE	(N° CAS) 68411-46-1 (N° CE) 270-128-1	< 0,4	Aquatique aigüe 1, H400,M=1
Huiles minérales	(N° CAS) 8012-95-1 (N° CE) 232-384-2	< 0,2	Tox. aquatique chronique 4, H413

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Toxique par contact pour les yeux Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmolement et troubles de la vision). Dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, troubles de l'élocution, étourdissements et perte de conscience).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits**Substance**

Aldéhydes
Hydrocarbures
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Cyanure d'hydrogène
Cétones.
Oxydes d'azote.
Oxydes de zinc

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse d'extinction d'incendie. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact

avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...) Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentille du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	OELs Belgique	VLEP (8h):83 mg/m ³ (20 ppm);VLCT(15 min.):208 mg/m ³ (50 ppm)	
Toluène	108-88-3	OELs Belgique	VLEP(8h): 77 mg/m ³ (20 ppm);VLCT(15 min.):384 mg/m ³ (100 ppm)	la peau
Oxyde de fer (III)	1309-37-1	OELs Belgique	VLEP (fraction respirable) (8 heures):5 mg/m ³	
Oxyde de zinc	1314-13-2	OELs Belgique	VLEP(fraction respirable)(8 heures):2 mg/m ³ ;VLEP(fraction respirable)(15 minutes):10 mg/m ³	
Carbonate de calcium	1317-65-3	OELs Belgique	VLEP (8 heures) : 10 mg/m ³	
Dioxyde de titane	13463-67-7	OELs Belgique	VLEP (8 heures) : 10 mg/m ³	
Verre aux oxydes, produits chimiques	65997-17-3	OELs Belgique	VLEP(Fibres respirables) (8 h):100000 fibres/m ³ ; VLEP (fibre) (8h):500000 fibres/m ³ ; VLEP (Fibre ou poussière) (8h):10 mg/m ³	Carcinogène / Mtugène
Oxyde de verres, produits chimiques	65997-17-3	Déterminé par le fabricant	VLEP (non-fibreux, respirable)(8 heures) : 3 mg/m ³ ; VLEP (non-fibreux, fraction inhalable)(8 heures) : 10 mg/m ³	
Butanone	78-93-3	OELs Belgique	VLEP (8h) :600 mg/m ³ (200 ppm); VLCT(15 min.):900 mg/m ³ (300 ppm)	
Huiles minérales	8012-95-1	OELs Belgique	VLEP(brouillard)(8h):5 mg/m ³ ; VLEP(brouillard)(15 min.):10 mg/m ³	

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d'exposition
/

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL
Butanone		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	1 161 mg/kg bw/d
Butanone		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	600 mg/m ³

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Ingrédient	Produit de dégradation	Compartment	PNEC
Butanone		Sol agricole	22,5 mg/kg d.w.
Butanone		Eau	55,8 mg/l
Butanone		Sédiments de l'eau	284,7 mg/kg d.w.
Butanone		Rejets intermittants dans l'eau	55,8 mg/l
Butanone		Eau de mer	55,8 mg/l
Butanone		Sédiments de l'eau de mer	284,7 mg/kg d.w.
Butanone		Usine de traitement des eaux d'égout	709 mg/l

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est demandé. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se référer à l'annexe

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Couleur	Rouge-marron
Odeur	Cétones.
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion / point de congélation	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	80 °C [<i>Conditions:Butanone</i>]
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	1,2 % en volume
Limites d'inflammabilité (UEL)	10 % en volume
Point d'éclair:	-8,9 °C [<i>Méthode de test: Coupe fermée</i>] [<i>Conditions:Butanone</i>]
Température d'inflammation spontanée	404 °C [<i>Conditions:Butanone</i>]
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>la substance / le mélange est apolaire / aprotique</i>
Viscosité cinématique	27 590 mm ² /s
Hydrosolubilité	Légère (moins de 10 %)
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	<=12 132,3 Pa [<i>@ 25 °C</i>]
Densité	1,04 g/ml
Densité relative	1,04 [<i>Réf. Standard :Eau = 1</i>]
Densité de vapeur relative	2,41 [<i>Réf. Standard :Air=1</i>]

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	2,7 [<i>Réf. Standard :Eau = 1</i>]
Masse moléculaire:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

Teneur en matières volatiles:

40 - 50 % en poids

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:

Agents oxydants forts.

Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance

Condition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale,

troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.2 000 - 5 000 mg/kg
Butanone	Cutané	Lapin	LD50 > 8 050 mg/kg
Butanone	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 34,5 mg/l
Butanone	Ingestion	Rat	LD50 2 737 mg/kg
Copolymère butadiène - acrylonitrile	Cutané	Lapin	LD50 > 15 000 mg/kg
Copolymère butadiène - acrylonitrile	Ingestion	Rat	LD50 > 30 000 mg/kg
Esters des acides résiniques et colophaniques avec le glycérol	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Esters des acides résiniques et colophaniques avec le glycérol	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
4-Méthylpentan-2-one	Cutané	Lapin	LD50 > 16 000 mg/kg
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 8,2, < 16,4 mg/l
4-Méthylpentan-2-one	Ingestion	Rat	LD50 3 038 mg/kg
Carbonate de calcium	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 3 mg/l
Carbonate de calcium	Ingestion	Rat	LD50 6 450 mg/kg
Dioxyde de titane	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
Phosphate de tris(2-butoxyéthyle)	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Phosphate de tris(2-butoxyéthyle)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 6,4 mg/l
Phosphate de tris(2-butoxyéthyle)	Ingestion	Rat	LD50 4 700 mg/kg
Oxyde de verres, produits chimiques	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg

Oxyde de verres, produits chimiques	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Oxyde de zinc	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde de zinc	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,7 mg/l
Oxyde de zinc	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Oxyde de fer (III)	Cutané	Non disponibl e	LD50 3 100 mg/kg
Oxyde de fer (III)	Ingestion	Non disponibl e	LD50 3 700 mg/kg
Acide salicylique	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Acide salicylique	Ingestion	Rat	LD50 891 mg/kg
Toluène	Cutané	Rat	LD50 12 000 mg/kg
Toluène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 30 mg/l
Toluène	Ingestion	Rat	LD50 5 550 mg/kg
PRODUITS DE REACTION DE N-PHENYL-BENZENAMINE ET DE 2,2,4-TRIMETHYLPENTENE	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
PRODUITS DE REACTION DE N-PHENYL-BENZENAMINE ET DE 2,2,4-TRIMETHYLPENTENE	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Huiles minérales	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Huiles minérales	Ingestion	Rat	LD50 > 24 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Butanone	Lapin	Irritation minimale.
Copolymère butadiène - acrylonitrile	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Esters des acides résiniques et colophaniques avec le glycérol	Lapin	Irritation minimale.
4-Méthylpentan-2-one	Lapin	Moyennement irritant
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de verres, produits chimiques	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Oxyde de zinc	Homme et animal	Aucune irritation significative
Oxyde de fer (III)	Lapin	Aucune irritation significative
Acide salicylique	Lapin	Aucune irritation significative
Toluène	Lapin	Irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Butanone	Lapin	Irritant sévère
Copolymère butadiène - acrylonitrile	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Esters des acides résiniques et colophaniques avec le glycérol	Lapin	Moyennement irritant
4-Méthylpentan-2-one	Lapin	Moyennement irritant
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de verres, produits chimiques	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Oxyde de zinc	Lapin	Moyennement irritant

Oxyde de fer (III)	Lapin	Aucune irritation significative
Acide salicylique	Lapin	Corrosif
Toluène	Lapin	Irritant modéré

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Esters des acides résiniques et colophaniques avec le glycérol	Cochon d'Inde	Non-classifié
4-Méthylpentan-2-one	Cochon d'Inde	Non-classifié
Dioxyde de titane	Homme et animal	Non-classifié
Oxyde de zinc	Cochon d'Inde	Non-classifié
Oxyde de fer (III)	Humain	Non-classifié
Acide salicylique	Souris	Non-classifié
Toluène	Cochon d'Inde	Non-classifié

Photosensibilisation

Nom	Organismes	Valeur
Acide salicylique	Souris	Non sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Butanone	In vitro	Non mutagène
Esters des acides résiniques et colophaniques avec le glycérol	In vitro	Non mutagène
4-Méthylpentan-2-one	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vivo	Non mutagène
Oxyde de verres, produits chimiques	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde de zinc	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde de zinc	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde de fer (III)	In vitro	Non mutagène
Acide salicylique	In vitro	Non mutagène
Acide salicylique	In vivo	Non mutagène
Toluène	In vitro	Non mutagène
Toluène	In vivo	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Butanone	Inhalation	Humain	Non-cancérogène
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Multipl espèces animales.	Cancérogène
Dioxyde de titane	Ingestion	Multipl espèces animales.	Non-cancérogène

Dioxyde de titane	Inhalation	Rat	Cancérogène
Oxyde de verres, produits chimiques	Inhalation	Multipl espèces animales.	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde de fer (III)	Inhalation	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Ingestion	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Inhalation	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Butanone	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	LOAEL 8,8 mg/l	Pendant la grossesse
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Multipl espèces animales.	NOAEL 8,2 mg/l	2 génération
4-Méthylpentan-2-one	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	13 semaines
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Multipl espèces animales.	NOAEL 8,2 mg/l	2 génération
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL 12,3 mg/l	Pendant l'organogénèse
Carbonate de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 625 mg/kg/day	avant l'accouplement et pendant la gestation
Oxyde de zinc	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité et/ou le développement	Multipl espèces animales.	NOAEL 125 mg/kg/day	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acide salicylique	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 75 mg/kg/day	Pendant l'organogénèse
Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2,3 mg/l	1 génération
Toluène	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	LOAEL 520 mg/kg/day	Pendant la grossesse
Toluène	Inhalation	Toxique pour le développement	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement / ou abus

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Butanone	Inhalation	Dépression du système nerveux	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Classification	NOAEL Non disponible	

		central		officielle		
Butanone	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Butanone	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Butanone	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	Non applicable
Butanone	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	LOAEL 1 080 mg/kg	Non applicable
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	LOAEL 0,1 mg/l	2 heures
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL 0,9 mg/l	7 minutes
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	système vasculaire	Non-classifié	Chien	NOAEL Non disponible	Pas disponible
4-Méthylpentan-2-one	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Rat	LOAEL 900 mg/kg	Non applicable
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,812 mg/l	90 minutes
Toluène	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 0,004 mg/l	3 heures
Toluène	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Butanone	Cutané	Système nerveux	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL Non disponible	31 semaines
Butanone	Inhalation	Foie Rénale et / ou de la vessie Coeur Système endocrine tractus gastro-intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique système immunitaire muscles	Non-classifié	Rat	NOAEL 14,7 mg/l	90 jours
Butanone	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	7 jours
Butanone	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 173 mg/kg/day	90 jours
Esters des acides résiniques et colophaniques avec le glycérol	Ingestion	Foie Coeur la peau Système endocrine os, dents, ongles et / ou les cheveux sang moelle osseuse système hématopoïétique système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 5 000 mg/kg/day	90 jours

		muscles Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire				
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,41 mg/l	13 semaines
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Coeur	Non-classifié	Multipl es espèces animales.	NOAEL 0,8 mg/l	2 semaines
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multipl es espèces animales.	NOAEL 0,4 mg/l	90 jours
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Multipl es espèces animales.	NOAEL 4,1 mg/l	14 semaines
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Système endocrine système hématopoïétique	Non-classifié	Multipl es espèces animales.	NOAEL 0,41 mg/l	90 jours
4-Méthylpentan-2-one	Inhalation	Système nerveux	Non-classifié	Multipl es espèces animales.	NOAEL 0,41 mg/l	13 semaines
4-Méthylpentan-2-one	Ingestion	Système endocrine système hématopoïétique Foie Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	13 semaines
4-Méthylpentan-2-one	Ingestion	Coeur système immunitaire muscles Système nerveux Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 040 mg/kg/day	120 jours
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Dioxyde de titane	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années
Dioxyde de titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Oxyde de verres, produits chimiques	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Pas disponible	Exposition professionnelle
Oxyde de zinc	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 600 mg/kg/day	10 jours
Oxyde de zinc	Ingestion	Système endocrine système hématopoïétique Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Autres	NOAEL 500 mg/kg/day	6 Mois
Oxyde de fer (III)	Inhalation	Fibrose pulmonaire pneumoconiosis	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Acide salicylique	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/day	3 jours
Toluène	Inhalation	Système auditif des yeux Système olfactif	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Toluène	Inhalation	Système nerveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Toluène	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une	Rat	LOAEL 2,3 mg/l	15 Mois

			classification.			
Toluène	Inhalation	Coeur Foie Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 11,3 mg/l	15 semaines
Toluène	Inhalation	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,1 mg/l	4 semaines
Toluène	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL Non disponible	20 jours
Toluène	Inhalation	os, dents, ongles et / ou les cheveux	Non-classifié	Souris	NOAEL 1,1 mg/l	8 semaines
Toluène	Inhalation	système hématopoïétique système vasculaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Multipl es espèces animales.	NOAEL 11,3 mg/l	15 semaines
Toluène	Ingestion	Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 625 mg/kg/day	13 semaines
Toluène	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/day	13 semaines
Toluène	Ingestion	Foie Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multipl es espèces animales.	NOAEL 2 500 mg/kg/day	13 semaines
Toluène	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Souris	NOAEL 600 mg/kg/day	14 jours
Toluène	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Souris	NOAEL 105 mg/kg/day	28 jours
Toluène	Ingestion	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 105 mg/kg/day	4 semaines

Danger par aspiration

Nom	Valeur
4-Méthylpentan-2-one	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Risque d'aspiration

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Butanone	78-93-3	Boue activée	Expérimental	12 heures	IC50	1 873 mg/l

Butanone	78-93-3	Bactéries	Expérimental	16 heures	NOEC	1 150 mg/l
Butanone	78-93-3	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	2 993 mg/l
Butanone	78-93-3	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	2 029 mg/l
Butanone	78-93-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	308 mg/l
Butanone	78-93-3	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC10	1 289 mg/l
Butanone	78-93-3	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	100 mg/l
Copolymère butadiène - acrylonitrile	9003-18-3		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			N/A
Esters des acides résiniques et colophaniques avec le glycérol	8050-31-5	Algues vertes	Estimé	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Esters des acides résiniques et colophaniques avec le glycérol	8050-31-5	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Esters des acides résiniques et colophaniques avec le glycérol	8050-31-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Esters des acides résiniques et colophaniques avec le glycérol	8050-31-5	Algues vertes	Estimé	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	1317-65-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC10	>100 mg/l
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC50	>1 000 mg/l
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	505 mg/l
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	400 mg/l
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	170 mg/l
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Vairon de Fathead	Expérimental	32 jours	NOEC	57 mg/l
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	78 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	>=1 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	EC50	>10 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	5 600 mg/l
Oxyde de fer (III)	1309-37-1	Ide mélanote	Expérimental	48 heures	LC50	>1 000 mg/l

Oxyde de verres, produits chimiques	65997-17-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>1 000 mg/l
Oxyde de verres, produits chimiques	65997-17-3	Puce d'eau	Expérimental	72 heures	EC50	>1 000 mg/l
Oxyde de verres, produits chimiques	65997-17-3	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	>1 000 mg/l
Oxyde de verres, produits chimiques	65997-17-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	>=1 000 mg/l
Phosphate de tris(2-butoxyéthyle)	78-51-3	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Phosphate de tris(2-butoxyéthyle)	78-51-3	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	11,2 mg/l
Phosphate de tris(2-butoxyéthyle)	78-51-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	61 mg/l
Phosphate de tris(2-butoxyéthyle)	78-51-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	33 mg/l
Phosphate de tris(2-butoxyéthyle)	78-51-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	7,6 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Boue activée	Estimé	3 heures	EC50	6,5 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	0,052 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	0,21 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	0,07 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	0,006 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Puce d'eau	Estimé	7 jours	NOEC	0,02 mg/l
Acide salicylique	69-72-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>3 200 mg/l
Acide salicylique	69-72-7	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC10	465 mg/l
Acide salicylique	69-72-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Acide salicylique	69-72-7	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Acide salicylique	69-72-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	870 mg/l
Acide salicylique	69-72-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	10 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon Coho	Expérimental	96 heures	LC50	5,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Crevette	Expérimental	96 heures	LC50	9,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	12,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon rose	Expérimental	96 heures	LC50	6,41 mg/l
Toluène	108-88-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	3,78 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon Coho	Expérimental	40 jours	NOEC	1,39 mg/l
Toluène	108-88-3	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	10 mg/l
Toluène	108-88-3	Puce d'eau	Expérimental	7 jours	NOEC	0,74 mg/l
Toluène	108-88-3	Boue activée	Expérimental	12 heures	IC50	292 mg/l
Toluène	108-88-3	Bactéries	Expérimental	16 heures	NOEC	29 mg/l
Toluène	108-88-3	Bactéries	Expérimental	24 heures	EC50	84 mg/l
Toluène	108-88-3	Ver rouge	Expérimental	28 jours	LC50	>150 mg par kg de poids corporel

Toluène	108-88-3	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	NOEC	<26 mg/kg (poids sec)
PRODUITS DE REACTION DE N-PHENYL-BENZENAMINE ET DE 2,2,4-TRIMETHYLPENTENE	68411-46-1	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>100 mg/l
PRODUITS DE REACTION DE N-PHENYL-BENZENAMINE ET DE 2,2,4-TRIMETHYLPENTENE	68411-46-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
PRODUITS DE REACTION DE N-PHENYL-BENZENAMINE ET DE 2,2,4-TRIMETHYLPENTENE	68411-46-1	Puce d'eau	Expérimental	24 heures	EC50	0,82 mg/l
PRODUITS DE REACTION DE N-PHENYL-BENZENAMINE ET DE 2,2,4-TRIMETHYLPENTENE	68411-46-1	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	>71 mg/l
PRODUITS DE REACTION DE N-PHENYL-BENZENAMINE ET DE 2,2,4-TRIMETHYLPENTENE	68411-46-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	10 mg/l
PRODUITS DE REACTION DE N-PHENYL-BENZENAMINE ET DE 2,2,4-TRIMETHYLPENTENE	68411-46-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	EC10	1,69 mg/l
Huiles minérales	8012-95-1		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			N/A

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Butanone	78-93-3	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	98 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301D
Copolymère butadiène - acrylonitrile	9003-18-3	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Esters des acides résiniques et colophaniques avec le glycérol	8050-31-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	0 % Evolution de CO2/Evolution	OCDE 301B - Mod. CO2

					de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	
Carbonate de calcium	1317-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	2.28 jours (t 1/2)	Méthode non standard
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	84 % en poids	OCDE 301C
Dioxyde de titane	13463-67-7	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Oxyde de fer (III)	1309-37-1	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Oxyde de verres, produits chimiques	65997-17-3	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Phosphate de tris(2-butoxyéthyle)	78-51-3	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	87 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2
Oxyde de zinc	1314-13-2	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Acide salicylique	69-72-7	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	88.1 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301C
Toluène	108-88-3	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	5.2 jours (t 1/2)	
Toluène	108-88-3	Expérimental Biodégradation	20 jours	Demande biologique en oxygène	80 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	APHA Méthode standzrd Eau /Eaux usées
PRODUITS DE REACTION DE N-PHENYL-BENZENAMINE ET DE 2,2,4-TRIMETHYLPENTENE	68411-46-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	<=1 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2
Huiles minérales	8012-95-1	Estimé Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	10 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Butanone	78-93-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.29	Méthode non standard
Copolymère butadiène - acrylonitrile	9003-18-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la	N/A	N/A	N/A	N/A

		classification				
Esters des acides résiniques et colophaniques avec le glycérol	8050-31-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Carbonate de calcium	1317-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.31	Méthode non standard
Dioxyde de titane	13463-67-7	Expérimental BCF-Carp	42 jours	Facteur de bioaccumulation	9.6	Méthode non standard
Oxyde de fer (III)	1309-37-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de verres, produits chimiques	65997-17-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Phosphate de tris(2-butoxyéthyle)	78-51-3	Expérimental BCF-Carp		Facteur de bioaccumulation	<5.8	Méthode non standard
Oxyde de zinc	1314-13-2	Expérimental BCF-Carp	56 jours	Facteur de bioaccumulation	≤217	OCDE 305E
Acide salicylique	69-72-7	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.26	Méthode non standard
Toluène	108-88-3	Expérimental FBC - Autres	72 heures	Facteur de bioaccumulation	90	
Toluène	108-88-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.73	
PRODUITS DE REACTION DE N-PHENYL-BENZENAMINE ET DE 2,2,4-TRIMETHYLPENTENE	68411-46-1	Estimé BCF-Carp	42 jours	Facteur de bioaccumulation	1730	Méthode non standard
Huiles minérales	8012-95-1	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	1700	Estimation : Facteur de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Esters des acides résiniques et colophaniques avec le glycérol	8050-31-5	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	>1 l/kg	Episuite™
Toluène	108-88-3	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	37 l/kg	
Huiles minérales	8012-95-1	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	1 800 000 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Matériel	N° CAS	Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone	Potentiel de réchauffement global
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	0	

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro UN	UN1866	UN1866	UN1866
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Résine en solution	RESIN SOLUTION	RESIN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non dangereux pour l'environnement	Not applicable	Not a Marine Pollutant
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Please refer to the other sections of the SDS for further information.	Please refer to the other sections of the SDS for further information.

14.7 Transport maritime en vrac selon l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et code IBC	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Code tunnel ADR	(E)	Not Applicable	Not Applicable
Code de classification ADR	F1	Not Applicable	Not Applicable
Catégorie de transport ADR	2	Not Applicable	Not Applicable
Coefficient multiplicateur ADR	0	0	0
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Not Applicable	NONE
Transport non autorisé	Non applicable.	Not Applicable	Not Applicable

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Classification</u>	<u>Réglementation</u>
Oxyde de fer (III)	1309-37-1	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
4-Méthylpentan-2-one	108-10-1	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Dioxyde de titane	13463-67-7	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Toluène	108-88-3	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenue(s) dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions

applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient

Toluène

Numéro CAS

108-88-3

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351i	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Raison de la révision:

Section 09 UE: informations sur le pH - L'information a été ajoutée.

Application industrielle des adhésifs: Section 16: Annexe - L'information a été supprimée.

Utilisation industrielle d'adhésifs: Section 16: Annexe - L'information a été ajoutée.

Email - L'information a été modifiée.

Étiquette: % CLP inconnu - L'information a été ajoutée.

Étiquette: Précaution CLP - Éliminage - L'information a été supprimée.

Étiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Étiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.

Étiquette: CLP mention de danger supplémentaire - L'information a été modifiée.

Étiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.

Section 03: Titre de la colonne Tableau de composition % - L'information a été ajoutée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 03: Substance non applicable - L'information a été ajoutée.

Section 04: Premiers soins - Symptômes et effets (CLP) - L'information a été ajoutée.

Section 04: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.
Section 5: Feu - Moyens d'extinction (Information) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel de nettoyage (Information) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel d'environnement (Information) - L'information a été modifiée.
Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 8 : Ligne du tableau DNEL - L'information a été modifiée.
Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.
Section 8: Protection personnelle - La peau/ La main (Information) - L'information a été modifiée.
Section 9: Couleur - L'information a été ajoutée.
Section 9: Taux d'évaporation (Information) - L'information a été supprimée.
Section 9: Dangers d'explosion information - L'information a été supprimée.
Section 09: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été ajoutée.
Section 9: Point de fusion (Information) - L'information a été modifiée.
Section 9: Odeur - L'information a été ajoutée.
Section 9: Apparence / odeur modification - L'information a été supprimée.
Section 9: Propriétés comburantes information - L'information a été supprimée.
Section 9: pH (Information) - L'information a été supprimée.
Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été ajoutée.
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été supprimée.
Section 9 : Viscosité - L'information a été supprimée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau ATE - text) - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau danger par aspiration - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.
Section 11: Texte Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - L'information a été supprimée.
Section 11: Danger pour la reproduction (Information) - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Rubrique 11: Effets sur la reproduction /le développement - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12: 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne - L'information a été ajoutée.
Section 12: 12.7. Autres effets indésirables - L'information a été modifiée.
Section 12: Avertissement de classification - L'information a été modifiée.
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.
Section 12: Veuillez contacter le fabricant pour plus d'information. - L'information a été supprimée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été ajoutée.
Section 12: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.
Section 12: Pas d'information disponibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Informations additionnelles - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température critique - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.

- Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Coefficient multiplicateur - Titre principal - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Coefficient multiplicateur - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Règlements - Titre principal - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Précautions particulières - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Catégorie de transport - Titre principal - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Catégorie de transport - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Transport maritime en vrac selon l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et code IBC - Titre principal - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Transport non autorisé - Titre principal - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Transport non autorisé - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
 Section 14 code tunnel – Titre principal - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Code tunnel – Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été ajoutée.
 Section 14 Numéro ONU - L'information a été ajoutée.
 Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.
 Section 15: Evaluation de la sécurité chimique - L'information a été modifiée.
 Section 15: Régulations - Inventaires - L'information a été supprimée.
 Section 15: Restrictions concernant les informations sur les ingrédients de fabrication - L'information a été ajoutée.
 Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée.
 - L'information a été modifiée.
 Section 16: Disclaimer UK - L'information a été supprimée.

Annexe

Titre	
Identification de la substance	Butanone; EC No. 201-159-0; Numéro CAS 78-93-3;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 05 -Mélange dans des processus par lots PROC 07 -Pulvérisation dans des installations industrielles PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 09 -Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage PROC 15 -Utilisation en tant que réactif de laboratoire ERC 04 -Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Processus, les tâches et les activités	Application du produit Conditions pour faire le mélange (systèmes ouverts)

couvertes	Pulvérisation de substances/mélanges. Transfert de substances/mélanges dans de petits récipients tels que tubes, bouteilles ou petits contenants. Transferts avec contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage . Transferts sans contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage. Utiliser comme réactif de laboratoire
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Jours d'émission par an: <= 100 jours par an;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Mettre en place une ventilation extractive aux endroits ou il y a des émissions; Environnemental Non nécessaire; ; Les mesures suivantes de la gestion du risque liées à la tâche s'appliquent en plus à celles listées ci-dessus: Tâche : pulvérisation; Santé humaine; Fournir un bon niveau de ventilation générale (changements d'air pas moins de 3 à 5 par heure); Cabine flux laminaire; Appareil de protection respiratoire à purification d'air , demi-masque.;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se référer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>